

DELIBERATION N° 02 – RAPPORT D'ACTIVITE 2014-2015 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

Administrée par la Ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune, qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie et de rencontre pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres comme par exemple la fête de la musique, les rencontres de jumelages, les inaugurations de structures.

Dans une logique d'évaluation, un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2014-2015, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire.

Enfin, des objectifs ont pu être établis pour l'année 2015-2016 :

- réalisation de concerts d'élèves,
- réalisation d'heures de musique, moments entre musiciens et le public,
- mise en place de projets communs avec différents partenaires,
- participation et collaboration aux manifestations de la ville,
- participation des enseignants de l'Ecole de Musique aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) suite à la réforme des rythmes scolaires,
- les missions des enseignants ayant signé un C.D.I. devront continuer.
- et enfin la mise en place du Projet d'Etablissement 2015-2020.

Il est à noter que le Conseil d'Exploitation de l'établissement a rendu un avis favorable le 21 janvier 2016.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport 2014-2015 et des objectifs 2015-2016 de l'Ecole de Musique

Intervention du Maire : Cette école de musique fonctionne très bien, on peut encourager ce qui est proposé en termes d'animations, mais également pour la qualité d'enseignement musical qui est donné, puisque plusieurs élèves de cette école ont été admis au conservatoire et qu'un ancien élève (Clément Charpentier) a obtenu un deuxième prix à un concours de guitare aux Etats-Unis (Los Angeles, le 16 janvier dernier). Merci au corps enseignant, à leur Directrice Mme Ben Attar et à Claudine Blaise, Adjointe déléguée, qui suivent les activités. L'Ecole de Musique est devenue un lieu connu, ancienne école maternelle, rebaptisée « Centre Culturel Charcot ». Sachez que la commune est très impliquée dans le fonctionnement de cette école, car elle la subventionne à hauteur de 205 000 € par an pour équilibrer le budget. La culture fait partie de ce qu'il faut soutenir et développer pour le « bien vivre ensemble ».

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ce rapport et des objectifs fixés.